

Réflexions sur la corruption

(réflexions sur la violence)

- Qui peut me dire ce qu'est la corruption ?
- *C'est quand un volcan fume !*
- Non ! Qui peut me dire comment s'appelle ce qui s'échappe d'un volcan ?
- *Une irruption ! Non ! Madame, je sais, c'est une éruption !*
- C'est intéressant, car dans les deux mots il y a la racine "ruption", que l'on retrouve dans le mot rupture et dans le verbe rompre. Alors, qu'est-ce que la corruption ?
- *C'est quand un Député va en vacances avec l'argent de l'Etat !*
- Non ! Mais tu n'es pas loin ! Le Député qui va en vacances avec l'argent de l'Etat abuse de sa fonction. C'est de l'abus de bien social. Mais on dira aussi que c'est un Député corrompu.
- *Alors, le Président de la République qui demande que l'Etat refasse la décoration d'un bureau de l'Elysée pour sa femme, il est corrompu ?*
- Là, je ne sais pas quoi te répondre, parce que je ne sais pas si les activités de sa femme sont au service de l'Etat, ou pour lui permettre de gagner elle-même de l'argent, ou pour aider des associations d'utilité publique. La coutume française est que le Président et sa famille habite à l'Elysée. Mais entre le Général de Gaulle qui remboursait à l'Etat des frais de téléphone et un Président qui passe ses vacances en famille au Fort de Brégançon au frais du contribuable, l'écart est considérable. Laissons de côté pour le moment notre Président.

...

Proposer à un enseignant d'animer plusieurs heures d'éducation citoyenne sur la corruption est une façon de mettre les élèves dans un contexte très large, dans le temps, l'histoire, dans l'espace, la géographie, dans la philosophie, la morale, voire la religion, dans le droit écrit ou coutumier...

La première définition de la corruption est : "Action de changer l'état naturel d'une chose en la rendant mauvaise, généralement par décomposition". Par exemple, si je paye quelqu'un pour l'obtention d'un passe-droit, je participe à la décomposition de la société tout autant que celui qui reçoit mon argent, tout autant que celui qui ferme les yeux sur le trafic de passe-droit, créant différentes situations de dépendance. La dépendance est addictive, croissante et contagieuse.

La corruption a de nombreux visages, depuis le petit pourboire donné pour acheter un silence, à l'Etat corrompu du dictateur au plus miséreux ; depuis la petite faute morale à la grande arnaque illégale ; depuis le couple corrupteur-corrompu n'ayant aucune conscience sociale, à l'individu acculé à une pratique qu'il réprouve ; depuis l'échange de bons (mauvais) procédés, jusqu'à la corruption d'une matière ou d'un système ou d'une intelligence qui aboutit à porter tort à une personne ou à un groupe de personnes. La corruption qui nous occupe est celle où il faut être au moins deux, dont un au moins est de mauvaise foi.

En France, la corruption d'un fonctionnaire ou d'un élu est un délit :

La loi vise "les offres, promesses, dons, présents ou avantages quelconques". Cette énumération très large englobe des avantages directs (biens en nature, sommes d'argent, octroi d'un prêt ou ouverture d'une ligne de crédit, exécution d'un travail gratuit, ristourne...) ou des avantages indirects (acquittement d'une dette, embauche d'un proche...) parfois obtenus grâce à l'intervention d'un tiers. De bonne foi, ce tiers échappe à toute sanction, de mauvaise foi, il pourra être poursuivi en tant que coauteur ou complice.

La corruption privée est aussi un délit :

Le simple fait de faire une proposition de nature corruptrice suffit à caractériser l'infraction.

[...]Il s'agit non seulement de l'obtention d'un bénéfice, mais aussi de la réalisation d'une économie. Il peut s'agir, à titre d'exemple, de présents en nature (repas, voyages, électroménager), de la promesse de l'amélioration la situation professionnelle, d'un emploi plus rémunérateur; de l'offre de participation dans une société, de dons de sommes d'argent en espèces... Peu importe que l'agent corrompu bénéficie personnellement des avantages. Ils peuvent être destinés à des tiers.

Nb: l'utilisation d'avantages issues de fonds sociaux dans le but de corrompre autrui est constitutif du délit d'abus de biens sociaux (Crim. 27 octobre 1997, pourvoi n°96-83698)

Réalisation ou omission d'un acte de la fonction de l'agent corrompu en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles Par exemple, un joueur de football qui ne joue pas à fond pour laisser gagner l'adversaire, un banquier qui accorde un découvert, un crédit ou un prêt, un employé qui fournit des informations concurrentes

Un acte de corruption peut déclencher une situation de dépendance. Le corrupteur et le corrompu s'obligent l'un vis à vis de l'autre, en général le plus faible par rapport au plus fort.

La dépendance ordinaire, dans un Etat où le Droit est reconnu et appliqué, peut être contenue. Par exemple, le banquier sait jusqu'où il peut refuser un prêt, car il protège sa réputation auprès de ses clients et doit la transparence aux autorités de contrôle... quand elles existent... et qu'elles ne sont pas corrompues. Mais celui qui prête en dehors du cadre légal est corrompu et l'emprunteur est corrupteur. Il entretient un système même si grâce à cet emprunt il y trouve son compte. Cette transaction occulte encourage d'autres transactions occultes qui sont la marque d'un société corruptible et un manque à gagner pour la société (taxes sur les activités commerciales). Un Etat de Droit exige la transparence des flux financiers et rend plus difficile la corruption. Cette obligation de transparence peut être considérée dans son principe comme une atteinte aux libertés individuelles et favoriser l'émergence d'un Etat policier.

Cependant la frontière est floue entre le petit service et la corruption. Où est le mal ? La morale est subjective. Doit-on normaliser la morale, doit-on définir un droit pour chaque action de la vie ? La justice pourra-t-elle être rendue par des robots ? Ma réponse est : Non ! La diversité humaine est la condition de la pérennité de la société. L'ancrage moral est le respect de la dignité de chacun et de soi-même. Reste à comprendre ce qu'est la dignité.

Dans les zones de non-droit, l'économie grise est l'économie de la corruption généralisée. Le trafic de stupéfiant, le travail au noir sont des actes de corruption qui ne sont pas perçus comme tels. La création d'activités "légalisées" pourrait être l'amorce d'un cercle vertueux.

Dans les zones d'économie de survie, la notion de corruption est absente. Chacun fait ce qu'il peut avec ce qu'il a. Qui peut juger l'autre ?

Les pays à corruption généralisée peuvent-ils s'en sortir par eux-mêmes, tant les relations de dépendance maintiennent l'indécence de la richesse face à l'indécence de la pauvreté ? Au mieux, les coups d'Etat succéderont aux coups d'Etat. Au pire la violence sera la vie quotidienne. Une personne en économie de survie n'a aucun pouvoir vis à vis d'une corruption généralisée et ceux à qui profite la corruption agissent pour la faire perdurer. Le Rwanda semble être un contre-exemple. Près de 200 policiers ont été limogés pour faits de corruption : le simple fait de toucher un pot de vin pour faire quelque chose que le fonctionnaire aurait dû faire gratuitement peut être puni de 5 ans de prison, 20 ans si cet acte est proscrit par la loi. Les citoyens aussi peuvent être punis pour avoir proposé de l'argent à des policiers. Reste à dresser les accusations et à engager les poursuites judiciaires ! Cette évolution se fait au prix d'une dérive autocratique bafouant les Droits de l'Homme.

Cependant, ces pays embourbés dans le droit du plus fort ne vivent pas en vase clos : les corrompus dépensent leur fortune à l'étranger et les compagnies étrangères entretiennent le système. Face à gens sans foi ni loi, les Etats de droit, les instances internationales, les banques éthiques, Amnesty International, Transparence International, Human Right Watch,... peuvent agir, relayés par les médias : identification des pays qui encouragent la corruption ; identification et procédures juridiques contre les flux d'argent "sale" et leurs bénéficiaires ; procédures contre les biens mal acquis hors du pays corrompu ; exigence de transparence dans l'exploitation des richesses intérieures du pays corrompu par les multinationales, par exemple vendre des armes à un pays pauvre ne saurait se faire sans corrompre quelques responsables, ou acheter un bien de grande valeur sans expliquer la provenance de l'argent ; acquérir des droits d'exploitation minière ou pétrolière auprès d'un dictature implique aussi de la corruption. Lutter contre la corruption se fait en luttant contre les corrompus, ce qui nécessite du courage politique pour lutter contre le laxisme des Services concernés (Police, fisc, douanes,...) et débusquer les oligarques qui "entretiennent les colonels".

Les technologies modernes permettent d'identifier ces nids des corruptions majeures et les bénéficiaires corrupteurs. Il faut avoir le courage politique de les publier et de faire comprendre que toutes les activités productives qui nous sont profitables ne sont pas forcément un bien pour d'autres pays. C'est notre responsabilité de citoyen.

Le ruissellement de la corruption est automatique : les subordonnés sont associés à la corruption de niveau supérieur et le virus se dissémine d'autant plus rapidement que les Services publics sont opaques ou incurés. A l'inverse, un acte corruption à bas niveau peut être couvert par la hiérarchie pour toutes sortes de contreparties. D'un bout à l'autre de la chaîne, chacun tient l'autre par la barbichette.

Se pose le problème de la délation et de la vengeance. Le "Pas vu pas pris" est d'autant plus pratiqué que le citoyen est globalement arrangeant, pense qu'il paye trop d'impôt et méprise les services publics. Cette attitude peut évoluer avec une pédagogie adaptée. Il nous faut donc une pédagogie et des pédagogues, à l'école, dans les universités, dans les media et sur les réseaux sociaux. Il faut aussi qu'à tous les niveaux des services publics, chaque fonctionnaire se sentent investit de son rôle dans un Etat de Droit, seul garde-fou contre la gangrène de la corruption. En contre-partie, les citoyens sont dans leur rôle quand ils protègent les liberté individuelles. Les hommes sont faits pour s'entendre et non se détester et ce, sans la médiation du droit.